CONSORTIUM
NORDA STELO Stantec
1032, 3e avenue, Val d'Or, QC, J9P 1T6

Québec, le 2 mars 2020

À l'Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3214-05-081
N/Réf. : 115726.006-603

Objet : Demande d'attestation de non-assujettissement
Projet d'exploitation d'une carrière et exploitation d'une usine de béton bitumineux mobile situées au km 305 de la route de la Baie-James par la Société de développement de la Baie-James (SDBJ)
Réponses aux questions du MELCC

Monsieur,

En réponse à vos questions adressées le 7 février dernier concernant le projet en objet, veuillez trouver ci-dessous les informations demandées.

QC-1 *Le promoteur devra préciser s'il a consulté la communauté de Waskaganish en lien avec son projet et expliquer quelles mesures de communication il prévoit mettre en place pour informer la communauté des différentes phases du projet (exploitation, restauration).*

Réponse 1 : La SDBJ travaille en partenariat avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istche Baie-James afin d'informer les différentes communautés cries localisées sur son territoire depuis déjà les trois dernières années. Voici les nombreux moyens mis en place afin de faire connaître les modalités du programme de réfection routière de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi :

- Mars 2016 : Présentation lors d'une séance régulière du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James par la SDBJ. Les membres présents étaient notamment le grand chef de la nation crie, les chefs de toutes les communautés cries de la région ainsi que les élus des villes et localités jamésiennes :
  - Le procès-verbal (voir l'annexe 1) fait état de cette présentation.

- 22 novembre 2017 et 30 mai 2019 : Présentation aux séances régulières du Conseil d'administration du Gouvernement d'Eeyou Istchee Baie-James :
  - Voir la présentation vidéo du 22 novembre 2017[1] (commençant à la minute 19:20);

[1] Voir la vidéo : [https://livestream.com/accounts/8792434/events/7944330/videos/166310195]

- En mai 2019, les représentants de la SDBJ ont pu répondre aux questionnements des membres concernant les travaux requis sur la route de la Baie-James et le chemin de Chisasibi. Voir présentation en annexe 2.

- Annuellement : dépôt par la SDBJ des demandes d'attestation de non-assujettissement pour l'utilisation d'usines d'enrobé bitumineux et l'exploitation des carrières auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). À l'occasion de l'analyse de ces demandes par le COMEV, les consultations autochtones se font :
  - L'attestation de non-assujettissement, une fois délivrée, est affichée sur le site du MELCC.

- En 2017, 2018 et 2019 : participation de la SDBJ à la « Journée des donneurs d'ordre » organisée par la Société du Plan Nord, à Chibougamau :
  - À ces occasions, les entreprises régionales, y compris, les entreprises autochtones ont été rencontrées et le projet a été présenté. Les opportunités d'emplois et de contrats y ont aussi été dévoilées;
  - Le projet est bien accueilli chaque année par les communautés autochtones.

La SDBJ est consciente que l'importance de l'exploitation de la carrière peut soulever des préoccupations légitimes et souhaite agir en toute transparence. Pour ce faire, des représentants de la SDBJ iront prochainement rencontrer les responsables de la communauté de Waskaganish afin de les informer sur les modes d'exploitation et de restauration prévus pour le cas spécifique de la carrière déjà partiellement exploitée du km 35,5. M. Alain Coulombe a déjà communiqué le 17 février dernier avec M. Clarke Schecapio, chef de la nation crie de Waskaganish. La lettre d'invitation à rencontrer la SDBJ est présentée à l'annexe 3. La personne désignée par le chef Schecapio pour discuter de ce dossier est M. Bert Moar.

En guise d'entrée en matière auprès du représentant désigné, la SDBJ a produit un premier document décrivant brièvement les étapes anticipées de préparation, d'exploitation et de restauration de la carrière, destiné aux responsables pour que ceux-ci puissent formuler des commentaires ou des questions lors de la rencontre. Cette description se trouve à l'annexe 3.

QC2- *Le promoteur devra préciser si des données sont disponibles en lien avec l'existence de sites archéologiques dans le secteur de son projet et, si tel est le cas, il devra les localiser sur une carte. À ce sujet, le promoteur devra se référer à la communauté de Waskaganish, au ministère de la Culture et des Communications et à l'institut culturel cri (Aanischaaukamikw).*

Réponse 2 : Le responsable désigné du dossier sera questionné sur ses connaissances de sites archéologiques connus dans les environs de la carrière. La SDBJ s'engage à entreprendre des démarches après des autres instances mentionnées pour obtenir d'autres informations provenant de la documentation existante. Ces résultats vous seront présentés dès qu'ils seront disponibles.

En cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques, l'entrepreneur doit procéder à un arrêt complet des travaux dans le secteur de la découverte et informer sans délai la SDBJ. L'entrepreneur doit s'assurer que les biens et vestiges archéologiques sont conservés en place. La SDBJ procédera aux fouilles et inventaires requis, le cas échéant, et ceux-ci seront réalisés

par un spécialiste dûment mandaté. Le surveillant indiquera à l'entrepreneur la marche à suivre après avoir reçu les indications de la SDBJ. Les travaux ne pourront reprendre que sur avis écrit du surveillant. Un article portant sur la découverte fortuite de vestiges archéologiques sera ajouté par avenant au devis 185 « Protection de l'environnement » du contrat SD19-5002-1.

En terminant, nous espérons que ces informations renferment tous les éléments nécessaires à la bonne poursuite de l'analyse des dossiers en cours. Si d'autres informations ou des précisions vous étaient toutefois utiles, veuillez nous en aviser le plus tôt possible. Vous pouvez communiquer à cet effet avec la soussignée, qui vous répondra dans les meilleurs délais possible.

Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Anne-Marie Leclerc, M. Sc., géographe-géomorphologue
Responsable d'exécution, volet environnement, Consortium Norda Stelo/Stantec

c. c. **Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques et de l'évaluation environnementale stratégique**
Mmes Dominique Lavoie, directrice
Isabelle Auger, coordonnatrice, projets nordiques
Marie-Lou Coulombe, chargée de projet

Société de développement de la Baie-James
M. Émil Tagho, ingénieur, MBA, directeur de projet

Consortium Norda Stelo/Stantec
MM. Claude Lavallée, ingénieur, directeur de projet
Vital Boulé, biologiste, responsable volet environnement

p. j. Annexe 1. Procès-verbal (mars 2016)
Annexe 2. Présentation de la SDBJ (mai 2019)
Annexe 3. Lettre de convocation et description des étapes de préparation, d'exploitation et de restauration de la carrière à l'usage des responsables de la communauté de Waskaganish (février 2020).

Annexe 1

Procès-verbal

INITIALES DU PRÉSIDENT
MCC
PAB
INITIALES DU SECRÉTAIRE

GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
PROCÈS-VERBAL

QUATORZIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2016, À 13 H 13, À LA SALLE MULTIDISCIPLINAIRE DU CENTRE CIVIQUE, 30, RUE CAVELIER, À MATAGAMI

SONT PRÉSENTS :

Grand Chef. Dr. Matthew Coon Come
Président

Manon Cyr **(par conférence téléphonique)**
Vice-présidente

Daniel Bergeron
Conseiller

Davey Bobbish
Conseiller

François Bouchard
Conseiller

Darlene Cheechoo
Conseillère

Kenneth Cheezo
Conseiller

Serge Drolet
Conseiller

René Dubé
Conseiller

André Elliott
Conseiller

Steve Gamache
Conseiller

Dennis Georgekish
Conseiller

Marcel Happyjack
Conseiller

Thomas Jolly
Conseiller

Normand Lacour
Conseiller

Rodney Mark
Conseiller

André Naud
Conseiller

Cécile Philippon
Conseillère

Alain Poirier
Conseiller

Richard Shecapio
Conseiller

SONT ABSENTS :

Curtis Bosum
Conseiller

Stanley George
Conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Johanne Lacasse, directrice générale
Me Pierre-Alain Bouchard, greffier
Johanne Morasse, directrice des ressources naturelles et territoire
Mathieu Séguin, directeur des Services techniques
Me John Paul Murdoch, membre du comité technique et secrétaire corporatif du Gouvernement de la Nation Crie
Melissa Saganash, membre du comité technique et directrice des relations Cri-Québec du Gouvernement de la Nation Crie
Jean Gagnon, représentant du gouvernement du Québec

IL Y A QUORUM.

INITIALES DU PRÉSIDENT mcc
INITIALES DU SECRÉTAIRE PAB

Le Grand Chef Dr. Matthew Coon Come préside la séance et Me Pierre-Alain Bouchard agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, Dr. Matthew Coon Come, à 13 h 13.

M. Dubé souhaite la bienvenue aux membres au nom de la Ville de Matagami.

1. Adoption de l'ordre du jour

GR2016-03-394

SUR PROPOSITION DE M. ANDRÉ NAUD, DÛMENT APPUYÉE PAR MME CÉCILE PHILIPPON, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, avec l'ajout des points 51.1 et 51.2 :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation - Carrefour jeunesse emploi de la Jamésie
3. Présentation - Comité de la route de la Baie-James
4. Soutien à la Société de développement de la Baie-James - Mandat de réfection de la route de la Baie-James
5. Ajout de la Nation Crie de Waswanipi au comité régional de la route de la Baie-James
6. Approbation du procès-verbal de la 13e séance ordinaire du 27 janvier 2016
7. Affaires découlant de la 13e séance ordinaire du 27 janvier 2016
8. Approbation et entérinement du procès-verbal du comité exécutif du 24 février 2016
9. Affaires découlant de la séance du comité exécutif du 24 février 2016
10. Approbation et entérinement du procès-verbal du comité exécutif du 18 mars 2016
11. Affaires découlant de la séance du comité exécutif du 18 mars 2016
12. Bordereau de correspondance
13. Présentation sur les réalités et les droits des Cris
14. Refinancement du règlement nº 47 de la localité de Radisson décrétant la construction de services municipaux dans les limites de la localité de Radisson et autorisant un emprunt de 6 119 784 $ dans le but de défrayer les coûts de ces travaux
15. Adjudication d'un contrat de refinancement du règlement nº 47 de la localité de Radisson décrétant la construction de services municipaux dans les limites de la localité de Radisson et autorisant un emprunt de 6 119 784 $ dans le but de défrayer les coûts de ces travaux
16. Nomination du Chef Davey Bobbish à titre de président pour la suite de la séance
17. Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec
18. Demande d'appui pour la poursuite de la zone de gestion spéciale Weh-Sees Indohoun
19. Nomination de deux représentants pour siéger au Comité de sécurité publique de Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
20. Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Société d'histoire régionale de Chibougamau
21. Nomination d'un représentant au conseil d'administration de Tourisme Baie-James
22. Reconduction de l'entente de collaboration avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation concernant la mission activités économiques inscrite au Plan national de sécurité civile
23. Liste des représentants du Gouvernement régional auprès de divers organismes
24. Approbation des décaissements, prélèvements, paies et comptes fournisseurs au 29 février 2016
25. Versement de la cotisation du service courant et du déficit actuariel au 31 décembre 2014 à la caisse de retraite du Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James

INITIALES DU PRÉSIDENT
PAB
INITIALES DU SECRÉTAIRE

26. Adoption du règlement nº 64.17 modifiant le règlement nº 64 concernant le Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James
27. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement nº 175 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1
28. Autorisation à procéder à une demande en justice afin d'obtenir un jugement contre certains débiteurs en défaut de paiement des taxes foncières
29. État des résultats du scrutin du 13 mars 2016
30. Rapport annuel 2015 - Inspection municipale en bâtiment
31. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable de l'ensemble des réseaux du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
32. Entente pour la délégation à la MRC d'Abitibi de la gestion du programme RénoRégion
33. Compensation pour l'entretien de certaines routes d'accès aux lacs de villégiature
34. Associations de villégiature - Aide financière pour les travaux d'entretien
35. Festival du doré Baie-James - Demande de partenariat
36. Demande d'aide financière de FaunENord
37. Demande d'aide financière pour la Rencontre régionale de la jeunesse Nord-du-Québec, 15e édition
38. Demande d'aide financière pour la deuxième édition du Festival la Débâcle musicale à Chibougamau
39. Demande d'aide financière pour la dix-huitième édition du Festival en août
40. Demande de partenariat pour la cinquième édition du Gala Excellence Baie-James
41. Demande d'aide financière pour l'agrandissement de la salle multifonctionnelle de l'aréna de Beaucanton
42. Demande de contribution financière de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) pour la tenue d'un Rendez-vous des ressources naturelles dans le canton de Valrennes
43. Coopérative de solidarité Nord Médiéval - Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières à la Commission municipale du Québec
44. Financement pour la mise en oeuvre des opérations - Fonctions de CRRNT du Gouvernement régional (PRDIRT)
45. État de situation sur les premières réunions des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)
46. Nomination d'un délégué et d'un substitut pour représenter le GREIBJ auprès de la TGIRT de la MRC d'Abitibi
47. Nomination d'un délégué et d'un substitut pour représenter le GREIBJ auprès de la TGIRT de la Mauricie
48. Procès-verbaux des 127e et 128e séances ordinaires et d'une séance extraordinaire de la localité de Valcanton
49. Procès-verbaux de deux séances extraordinaires de la localité de Villebois
50. Procès-verbaux de la 239e séance ordinaire et de deux séances extraordinaires de la localité de Radisson
51. Divers
    .1 Désignation de représentants pour participer à la séance d'information concernant l'agrandissement de l'aérogare de l'aéroport de Chibougamau-Chapais
    .2 Désignation de représentants pour une rencontre avec l'Association du Camping Opémiska
52. Prochaine séance du conseil
53. Période de questions
54. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

2. Présentation - Carrefour jeunesse emploi de la Jamésie

Mme Alexandra Lavoie, directrice générale du Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie et M. Ibrahim Aboubacar Larré, agent de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse, présentent un projet pilote de volontariat s'adressant aux jeunes de la région Eeyou Istchee Baie-James, lequel sera mis en œuvre par un comité régional paritaire entre Cris et Jamésiens.

Les membres démontrent leur appréciation de cette initiative.

3. Présentation - Comité de la route de la Baie-James

MM. Raymond Thibault et Alain Coulombe, respectivement président-directeur général et directeur général adjoint au développement économique à la Société de développement de la Baie-James, présentent les réalisations et avancées dans le projet de réfection de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi.

M. Thibault explique que deux facteurs influent sur la nécessité d'inviter à soumissionner les entreprises des régions limitrophes : la valeur des travaux supérieure à 5 millions de dollars et l'absence de compétitivité suffisante dans la région Eeyou Istchee Baie-James.

Une partie de la route de la Baie-James étant située dans les aires de trappe de la nation crie de Waswanipi, Chef Happyjack souhaite que celle-ci soit consultée et informée eu égard aux travaux qui y seront effectués et puisse bénéficier de retombées économiques. M. Thibault répond qu'avant qu'un dossier d'affaires soit présenté au conseil des ministres, tous les intervenants seront consultés.

Chef Georgekish fait part d'une inquiétude au sujet d'un conduit rouillé qui passe sous la route dans le secteur du lac Yasinski.

M. Bergeron salue les efforts qui ont été déployés pour octroyer les contrats aux entrepreneurs locaux et désire qu'on les aide à développer des compétences dans les services pour lesquels des entrepreneurs extérieurs ont obtenu des contrats. M. Thibault répond qu'une réflexion est en cours à ce sujet.

L'Administration régionale Baie-James a discuté du dossier de la route de la Baie-James avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand. On lui a fait part d'inquiétudes concernant le financement pour assurer l'entretien de base et sur l'évocation d'un système « utilisateur-payeur ».

4. Soutien à la Société de développement de la Baie-James - Mandat de réfection de la route de la Baie-James

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire soutenir la Société de développement de la Baie-James dans son rôle de gestionnaire et de mandataire relativement à l'entretien et la réfection de la route de la Baie-James;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de maximiser les retombées économiques relatives à l'entretien et la réfection de la route de la Baie-James.

GR2016-03-395

SUR PROPOSITION DE M. RENÉ DUBÉ, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DAVEY BOBBISH, IL EST RÉSOLU :

QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James soutient la Société de développement de la Baie-James dans son rôle de gestionnaire et de mandataire relativement à l'entretien et la réfection de la route de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Ajout de la Nation Crie de Waswanipi au comité régional de la route de la Baie-James

CONSIDÉRANT QU'existe un comité régional de la route de la Baie-James qui a pour mandat, d'une part, de déterminer le seuil d'entretien minimal et les budgets nécessaires pour l'atteindre et d'autre part, de compléter les démarches afin que cette route puisse bénéficier d'un financement adéquat pour son entretien et sa préservation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que ce comité demeure en place;

CONSIDÉRANT QUE les membres actuels de ce comité sont les communautés cries de Chisasibi, Wemindji, Eastmain, Nemaska, Waskaganish, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, Hydro-Québec, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et la Société de développement de la Baie-James;

CONSIDÉRANT QU'il est du désir du conseil que la nation crie de Waswanipi fasse partie intégrante du processus décisionnel et qu'à cet effet, elle devienne membre du comité.

GR2016-03-396

SUR PROPOSITION DE M. STEVE GAMACHE, DÛMENT APPUYÉE PAR MME CÉCILE PHILIPPON, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil souhaite que le comité régional de la route de la Baie-James demeure actif;

D'AJOUTER la nation crie de Waswanipi au comité régional de la route de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Approbation du procès-verbal de la 13e séance ordinaire du 27 janvier 2016

GR2016-03-397

SUR PROPOSITION DE M. DENNIS GEORGEKISH, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ ELLIOTT, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la 13e séance du 27 janvier 2016, avec la modification suivante :

- AJOUTER, au point 2, à la fin de la dernière phrase, les mots « pour 1 an ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Affaires découlant de la 13e séance ordinaire du 27 janvier 2016

Présentation sur les caribous

La présentation prévue est reportée à la prochaine séance.

8. Approbation et entérinement du procès-verbal du comité exécutif du 24 février 2016

GR2016-03-398

SUR PROPOSITION DE M. ANDRÉ ELLIOTT, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ NAUD, IL EST RÉSOLU :

QUE ce conseil adopte et entérine le procès-verbal ainsi modifié de la réunion tenue le 24 février 2016 par le comité exécutif, adopte les résolutions n° CE2016-02-82 à CE2016-02-87 inclusivement, qui deviennent des résolutions de ce conseil et autorise les dépenses que comporte la présente approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Affaires découlant de la séance du comité exécutif du 24 février 2016

Les membres se questionnent sur la raison pour laquelle ils n'ont pas reçu le budget et sur le processus d'adoption de celui-ci. Le budget qui a été proposé au ministre leur sera acheminé le plus tôt possible.

Le processus d'adoption du budget annuel sera le suivant :

1) Préparation du budget par le personnel du Gouvernement régional;
2) Expédition aux membres à titre informatif;
3) Révision et approbation par le comité exécutif;
4) Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (pour les cinq premières années d'existence du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James);
5) Adoption par le conseil.

10. Approbation et entérinement du procès-verbal du comité exécutif du 18 mars 2016

GR2016-03-399

SUR PROPOSITION DE M. NORMAND LACOUR, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE GAMACHE, IL EST RÉSOLU :

QUE ce conseil adopte et entérine le procès-verbal ainsi modifié de la réunion tenue le 18 mars 2016 par le comité exécutif, adopte les résolutions n° CE2016-03-88 à CE2016-03-90 inclusivement, qui deviennent des résolutions de ce conseil et autorise les dépenses que comporte la présente approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Affaires découlant de la séance du comité exécutif du 18 mars 2016

Visite du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand

M. Poirier joint sa voix aux membres du comité exécutif et comme eux se dit déçu de ne pas avoir été avisé de l'annonce faite par le ministre Arcand pour la réfection de la route Selbaie-Joutel. Il aimerait également voir les ministres se déplacer dans les communautés de la région pour annoncer les projets locaux.

12. Bordereau de correspondance

La directrice générale, Mme Johanne Lacasse, passe en revue le bordereau de correspondance.

INITIALES DU PRÉSIDENT
Mec
PAB
INITIALES DU SECRÉTAIRE

13. Présentation sur les réalités et les droits des Cris

Me John Paul Murdoch fait une présentation sur les réalités et les droits des Cris, en huis clos.

14. Refinancement du règlement nº 47 de la localité de Radisson décrétant la construction de services municipaux dans les limites de la localité de Radisson et autorisant un emprunt de 6 119 784 $ dans le but de défrayer les coûts de ces travaux

CONSIDÉRANT QUE le 20 novembre 2003, le conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (anciennement Municipalité de Baie-James), par la résolution nº 015-CM-4992, adoptait le règlement d'emprunt nº 47 décrétant la construction de services municipaux dans les limites de la localité de Radisson et autorisant un emprunt de 6 119 784 $ dans le but de défrayer les coûts de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE conformément à ce règlement d'emprunt, le Gouvernement régional souhaite emprunter par billet un montant total de 1 157 000 $ pour financer le solde;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis.

GR2016-03-400

SUR PROPOSITION DE M. NORMAND LACOUR, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ ELLIOTT, IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 157 000 $ prévu au règlement d'emprunt nº 47 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le président et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 30 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	102 800 $
2018	105 500 $
2019	108 200 $
2020	111 000 $
2021	113 900 $ (à payer en 2021)
2021	615 600 $ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 30 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt nº 47, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Adjudication d'un contrat de refinancement du règlement n° 47 de la localité de Radisson décrétant la construction de services municipaux dans les limites de la localité de Radisson et autorisant un emprunt de 6 119 784 $ dans le but de défrayer les coûts de ces travaux

CONSIDÉRANT QUE le Service du financement du ministère des Finances du Québec a procédé à un appel d'offres public pour l'émission d'obligations dans le cadre du refinancement du règlement d'emprunt n° 47 de la localité de Radisson pour la somme de 1 157 000 $.

GR2016-03-401 SUR PROPOSITION DE M. RENÉ DUBÉ, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL BERGERON, IL EST RÉSOLU :

QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins d'Amos pour son emprunt par billets en date du 30 mars 2016 au montant 1 157 000 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt n° 47. Ce billet est émis au prix de 100,00 $ CAN pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

102 800 $	**2,50 %**	**30 mars 2017**
105 500 $	**2,50 %**	**30 mars 2018**
108 200 $	**2,50 %**	**30 mars 2019**
111 000 $	**2,50 %**	**30 mars 2020**
729 500 $	**2,50 %**	**30 mars 2021**

QUE les billets, capital et intérêts soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ajournement de la séance

GR2016-03-402 SUR PROPOSITION DE M. STEVE GAMACHE, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ ELLIOTT, IL EST RÉSOLU :

D'AJOURNER la séance à 17 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Réouverture de la séance

GR2016-03-403 SUR PROPOSITION DE M. STEVE GAMACHE, DÛMENT APPUYÉE PAR MME CÉCILE PHILIPPON, IL EST RÉSOLU :

DE REPRENDRE les discussions le jeudi 24 mars 2016, à 9 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Nomination du Chef Davey Bobbish à titre de président pour la suite de la séance

CONSIDÉRANT QUE le président et le vice-président sont absents physiquement;

CONSIDÉRANT QUE l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James* et la *Loi sur les cités et villes* prévoient qu'en pareil cas, le conseil choisit un de ses membres pour présider;

CONSIDÉRANT QUE Chef Davey Bobbish se propose pour présider la suite de cette séance.

GR2016-03-404

SUR PROPOSITION DE M. ALAIN POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ NAUD, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Chef Davey Bobbish président pour la suite de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE

17. Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec

M. Dubé estime important que l'on informe les usagers du camping du lac Waswanipi que le projet est chapeauté par le Gouvernement régional. D'après un sondage, ces derniers sont favorables à une meilleure gestion du camping et de l'environnement.

Il est envisagé que les Cris qui souhaitent accéder aux aires de trappe du secteur par la route menant au camping puissent le faire sans frais. Le comité suggère également que deux employés gèrent le camping, l'un Cri et l'autre Jamésien.

La prochaine étape consiste en l'élaboration de l'aspect opérationnel, ce qui inclut l'embauche des employés et la recherche de solutions concernant un dépassement éventuel des coûts d'opération. Pour l'an un, les revenus générés par les activités du camping permettront de défrayer ces coûts d'opération.

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional est admissible au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec, pour une somme de 253 300 $, en raison de la construction du Poste de Waswanipi et de la ligne de raccordement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE des initiatives doivent être présentées par l'organisme admissible pour approbation par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la communauté de Waswanipi et que la Ville de Lebel-sur-Quévillon désirent, en partenariat avec le Gouvernement régional, réaliser un projet d'ajout et d'amélioration d'infrastructures sur le site du camping du lac Waswanipi;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en l'ajout d'un bâtiment d'accueil, à contrôler l'accès au site et à l'installation d'une station de vidange pour les eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des initiatives se fera dans le respect des conditions générales du PMVI et de la préoccupation commune de Lebel-sur-Quévillon et Waswanipi pour la préservation de la nature et des espèces fauniques.

GR2016-03-405

SUR PROPOSITION DE MME DARLENE CHEECHOO, DÛMENT APPUYÉE PAR M. NORMAND LACOUR, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'utilisation de la somme totale disponible du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec pour le projet d'ajout et d'amélioration d'infrastructures sur le site du camping du lac Waswanipi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE
PAB

18. Demande d'appui pour la poursuite de la zone de gestion spéciale Weh-Sees Indohoun

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) a reçu de la part du Gouvernement de la Nation Crie une lettre datée du 7 mars 2016 demandant que le GREIBJ supporte par résolution le maintien de la zone spéciale de chasse et de pêche Weh-Sees Indohoun (WSI) et de la réglementation qui s'y attache;

CONSIDÉRANT QUE la zone WSI, située au cœur de la région d'Eeyou Istchee Baie-James, met en œuvre des mesures spécifiques de gestion, incluant le système de contingent par lac qui permet la récolte d'informations importantes pour le suivi de la santé des populations fauniques du territoire afin de prévenir la surexploitation des lacs;

CONSIDÉRANT QUE les ressources fauniques nordiques sont sensibles et vulnérables à la surexploitation et aux perturbations, le développement et l'accès accrus au territoire appellent à un meilleur contrôle et suivi des ressources fauniques;

CONSIDÉRANT QUE le suivi des ressources fauniques sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James est minimal et que le maintien de la zone WSI, de sa réglementation et de ses opérations assure un suivi plus adéquat des ressources halieutiques afin de prévenir la surexploitation à long terme;

CONSIDÉRANT QU'une analyse récente a montré que les ressources halieutiques ont été épuisées dans plusieurs plans d'eau du sud du Québec en raison de leur surexploitation, et qu'environ 30 % des lacs à doré jaune ont été surexploités, entraînant la nécessité de prendre des précautions pour prévenir cette situation sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.

Le vote est demandé.

En faveur		En défaveur	
Élu	Nombre de voix	Élu	Nombre de voix
Dennis Georgekish	2	Normand Lacour	1
Darlene Cheechoo	2	Daniel Bergeron	2
René Dubé	3	Manon Cyr	3
Richard Shecapio	2	Alain Poirier	2
Cécile Philippon	1	Serge Drolet	2
Kenneth Cheezo	2	Steve Gamache	3
Davey Bobbish	2	André Elliott	1
Rodney Mark	2	André Naud	2
Marcel Happyjack	2	François Bouchard	2
Total	18	Total	18

GR2016-03-406

SUR PROPOSITION DE M. DENNIS GEORGEKISH, DÛMENT APPUYÉE PAR MME DARLENE CHEECHOO, IL EST RÉSOLU :

QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James supporte le maintien et la mise en œuvre de la zone WSI et de la réglementation qui s'y attache, afin d'assurer un suivi plus adéquat des ressources halieutiques pour prévenir la surexploitation à long terme, assurer la viabilité des ressources halieutiques et préserver l'héritage faunique pour les générations futures.

REJETÉE

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

19. Nomination de deux représentants pour siéger au Comité de sécurité publique de Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner deux représentants du Gouvernement régional pour siéger au Comité de sécurité publique de Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

GR2016-03-407

SUR PROPOSITION DE M. ANDRÉ NAUD, DÛMENT APPUYÉE PAR M. SERGE DROLET, IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER M. Éric Hamel et Mme Melissa Saganash pour siéger au Comité de sécurité publique de Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Société d'histoire régionale de Chibougamau

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire régionale de Chibougamau souhaite que le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pourvoie au siège de son conseil d'administration laissé vacant en raison du départ de Me Stéphane Simard.

GR2016-03-408

SUR PROPOSITION DE M. ANDRÉ NAUD, DÛMENT APPUYÉE PAR M. RICHARD SHECAPIO, IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution n° 087-CM-7632;

DE DÉSIGNER M. Serge Drolet pour siéger au conseil d'administration de la Société d'histoire régionale de Chibougamau à titre de représentant du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. Nomination d'un représentant au conseil d'administration de Tourisme Baie-James

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-James souhaite que le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James nomme un représentant sans droit de vote pour siéger à son conseil d'administration.

GR2016-03-409

SUR PROPOSITION DE M. ALAIN POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MME DARLENE CHEECHOO, IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER M. André Elliott pour siéger au conseil d'administration de Tourisme Baie-James à titre de représentant sans droit de vote du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. Reconduction de l'entente de collaboration avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation concernant la mission activités économiques inscrite au Plan national de sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) est responsable de la mission *activités économiques* inscrite au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette mission vise à réduire les impacts économiques d'une catastrophe ou d'un sinistre majeur sur les entreprises et les travailleurs autonomes et à favoriser la reprise de leurs activités économiques tout en assurant le maintien des emplois;

CONSIDÉRANT QUE le MESI désire reconduire pour trois ans l'entente de collaboration avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James qui consiste à :

- Collaborer aux actions pouvant permettre aux entreprises de se sensibiliser à la gestion de risques et à la gestion de la continuité des opérations/activités et de se préparer en conséquence;
- Collaborer aux actions lors d'interventions en situation de sinistres et lors du rétablissement suite à un sinistre;
- Proposer des actions et mesures qui pourront être appliquées aux quatre dimensions de la sécurité civile, soit la sensibilisation, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

GR2016-03-410 SUR PROPOSITION DE MME DARLENE CHEECHOO, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE GAMACHE, IL EST RÉSOLU :

DE RECONDUIRE jusqu'au 31 mars 2019 l'entente de collaboration avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation concernant la mission activités économiques inscrite au Plan national de sécurité civile;

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23. Liste des représentants du Gouvernement régional auprès de divers organismes

Les membres sont invités à contacter la Direction générale pour signaler des corrections ou ajouts à la liste.

TRÉSORERIE

24. Approbation des décaissements, prélèvements, paies et comptes fournisseurs au 29 février 2016

GR2016-03-411 SUR PROPOSITION DE M. ALAIN POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MME DARLENE CHEECHOO, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements déjà effectués, les prélèvements, paies et comptes fournisseurs du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James au 29 février 2016, pour un montant total de 1 698 752,26 $, le tout comme il appert et étant plus amplement décrit à la liste préparée par Mme Guylaine Marin, le 29 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

25. Versement de la cotisation du service courant et du déficit actuariel au 31 décembre 2014 à la caisse de retraite du Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James

CONSIDÉRANT QUE le 5 octobre dernier, M. Éric Fortier, actuaire et directeur chez Morneau Shepell, a déposé l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014 ainsi que la comptabilité distincte du Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James dont les employeurs au régime sont la Société de développement de la Baie-James ainsi que le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James incluant la Localité de Radisson;

CONSIDÉRANT QUE lesdits rapports sont déposés aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE tel qu'indiqué dans la comptabilité distincte de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014 à des fins de provisionnement du Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James, selon l'approche de continuité, le Gouvernement régional est en situation de déficit actuariel d'un montant de 283 400 $;

CONSIDÉRANT QUE tel qu'indiqué dans la comptabilité distincte de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014 à des fins de provisionnement du Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James, selon l'approche de solvabilité, le déficit actuariel relevant de la part du Gouvernement régional est de 549 900 $;

CONSIDÉRANT QUE le degré de solvabilité du régime, tel que défini dans la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*, est égal à 89,3 %;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées* (2015, c. 29), adoptée le 26 novembre 2015, l'employeur n'est plus tenu d'assumer le versement de 100 % lors du transfert à l'extérieur du régime;

CONSIDÉRANT QUE les montants de cotisation pour services courants du Gouvernement régional, en pourcentage des cotisations des employés, doivent être révisées et ce, rétroactivement au 1er janvier 2015, tel que présenté dans le rapport actuariel au 31 décembre 2014 :

	31-12-2012	31-12-2013	31-12-2014
Gouvernement régional	344,4 %	311,9 %	348,7 %

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution 106-CM-8076, le Gouvernement régional donnait instruction à l'actuaire de la firme Morneau Shepell et au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James de procéder à l'application de certaines des mesures d'allègement permises en vertu du *Règlement prévoyant de nouvelles mesures d'allègement relatives au financement de déficits actuariels de solvabilité des régimes de retraite du secteur privé* du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les orientations privilégiées par le Gouvernement régional suite à la nouvelle loi requièrent le remplacement de la résolution GR2015-11-336 qui a été adoptée le 18 novembre 2015.

GR2016-03-412

SUR PROPOSITION DE M. NORMAND LACOUR, DÛMENT APPUYÉE PAR M. KENNETH CHEEZO, IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution nº GR2015-11-336;

DE PAYER rétroactivement au 1er janvier 2015, la cotisation d'équilibre mensuelle minimale au Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James de 5 358,33 $ à même le surplus libre du Gouvernement régional au 31 décembre 2014;

DE PAYER rétroactivement au 1er janvier 2015, la cotisation pour services courants du Gouvernement régional au Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James, soit 348,7 % de la part des employés du Gouvernement régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26. Adoption du règlement n° 64.17 modifiant le règlement n° 64 concernant le Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement 64.17 pour modifier le règlement 64 concernant le Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie James a été donné par M. Alain Poirier le 27 janvier 2016 afin de se conformer à la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (2015, chapitre 29) qui prévoit l'abolition de la prestation additionnelle, soit la prestation minimale introduite le 1er janvier 2001 prévoyant une indexation de 50% de l'indice des prix à la consommation (IPC), avec un maximum de 2 % par année entre la date de départ et l'âge de 55 ans;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle loi prévoit qu'il ne sera pas possible d'acquitter les droits d'un participant à un niveau supérieur au degré de solvabilité, sans excéder 100 %, à moins que le régime ne le prévoie spécifiquement;

CONSIDÉRANT QU'en raison de contraintes budgétaires, il serait opportun de retenir l'option d'acquittement des droits selon le degré de solvabilité;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James* (RLRQ, c. G-1-04);

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire clarifier certaines dispositions du régime de retraite afin de confirmer l'intention du Gouvernement régional, antérieurement la Municipalité de Baie-James (MBJ), quant aux employeurs et aux employés visés par ledit régime;

CONSIDÉRANT QU'à ce titre, il a toujours été de l'intention du GREIBJ, antérieurement MBJ, d'exclure les localités dudit régime, à l'exception de celles expressément nommées dans ledit régime ou dans leur charte constitutive;

CONSIDÉRANT QUE la charte de la localité de Radisson prévoit à l'article 10 l'obligation pour le conseil local de Radisson d'appliquer, notamment dans la gestion des ressources humaines, le règlement numéro 64 de la Municipalité de Baie-James;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le nom du Régime de retraite des employés de la Municipalité de la Baie James afin qu'il se lise « Régime de retraite des employés du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James « ;

CONSIDÉRANT QU'il serait également opportun de remplacer toute mention de la « Municipalité de la Baie James » par celle d' « employeur »;

CONSIDÉRANT la terminaison partielle du régime à l'égard du corps policier municipal le 31 décembre 1990, il y a lieu de supprimer toute mention relative à l'existence de la police municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de la Baie-James désire que ses employés qui entreront en poste après le 31 mars 2016 ne puissent adhérer au régime de retraite.

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

GR2016-03-413

SUR PROPOSITION DE M. ANDRÉ NAUD, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MARCEL HAPPYJACK, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement n° 64.17 modifiant le règlement n° 64 concernant le Régime complémentaire de retraite pour les employés de la Municipalité de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement n° 175 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté un règlement modifiant le *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* (RLRQ, c. F-2.1, r. 14) et les municipalités ont jusqu'au 20 mai 2016 pour s'y conformer;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement prévoit que la taxe doit être augmentée de 0,40 $ à 0,46 $ par mois à compter du 1er août 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), tout règlement doit, à peine de nullité, être précédé d'un avis de motion en séance du conseil.

AVIS DE MOTION N° 2016-002 :

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance par M. André Elliott un avis de motion selon lequel il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement n° 175 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

28. Autorisation à procéder à une demande en justice afin d'obtenir un jugement contre certains débiteurs en défaut de paiement des taxes foncières

CONSIDÉRANT QUE malgré la signification de deux avis de défaut de paiement ainsi que d'une mise en demeure, certains débiteurs n'ont toujours pas acquitté les taxes foncières dues au Gouvernement régional;

CONSIDÉRANT QUE, pour ces raisons, il y a lieu de procéder à une demande en justice afin d'obtenir un jugement contre ces débiteurs.

GR2016-03-414

SUR PROPOSITION DE M. NORMAND LACOUR, DÛMENT APPUYÉE PAR M. SERGE DROLET, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la firme Bigué Avocats à procéder à une demande en justice afin d'obtenir un jugement contre les débiteurs en défaut de paiement des taxes foncières suivants :

Numéro de matricule du débiteur	*Immeuble*	*Montant dû en date du 23 mars 2016 (taxes et autres frais en sus)*
1412 16 2265 1412 16 6471	167 et 168, chemin du Lac Cavan	2 971,79 $
3162 59 4500	109, rue Belleau, Radisson	3 169,82 $
3162 07 8848	50, avenue Des Groseilliers, Radisson	6 787,24 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GREFFE ET COMMUNICATIONS

29. État des résultats du scrutin du 13 mars 2016

L'état des résultats du scrutin du 13 mars 2016 concernant le règlement de zonage n° 79.50 est déposé. En raison de l'égalité du nombre de voix affirmatives et négatives, le greffier doit transmettre l'urne à un juge de la Cour du Québec pour que celui-ci procède à un nouveau dépouillement des votes. En cas de confirmation d'égalité des voix par le juge, le président du Gouvernement régional peut donner un vote, de vive voix, lors de la première séance du conseil qui suit la décision du juge. Ce vote est compté comme s'il avait été donné lors du scrutin par une personne inscrite sur la liste référendaire.

SERVICES TECHNIQUES

30. Rapport annuel 2015 - Inspection municipale en bâtiment

Le rapport annuel 2015 concernant l'inspection municipale en bâtiment est déposé.

31. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable de l'ensemble des réseaux du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

Conformément à l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RLRQ, c. Q-2, r. 40), le bilan annuel de la qualité de l'eau potable de l'ensemble des réseaux du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James est déposé.

32. Entente pour la délégation à la MRC d'Abitibi de la gestion du programme RénoRégion

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a lancé un nouveau programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi assume la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat pour le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;

CONSIDÉRANT QU'une enveloppe de 40 000 $ est mise à la disposition de la MRC d'Abitibi pour le secteur du Nord-du-Québec pour l'année 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une entente avec la MRC d'Abitibi requiert une résolution.

GR2016-03-415 SUR PROPOSITION DE M. DENNIS GEORGEKISH, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ NAUD, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente 2015-2016 pour la gestion du programme RénoRégion avec la MRC d'Abitibi afin que cette dernière puisse livrer l'ensemble des activités liées à ce programme à la clientèle du territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33. Compensation pour l'entretien de certaines routes d'accès aux lacs de villégiature

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 10 de la partie IV du règlement n° 143.7 relativement à l'aide financière du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James aux associations de propriétaires de chalets pour la réfection et l'entretien des routes d'accès aux zones de villégiature, les associations de propriétaires de chalets et leurs membres autorisent le Gouvernement régional à prélever tout montant de contribution qui aura été déterminé par l'association;

CONSIDÉRANT QUE ces montants ont été déterminés pour l'année 2016 et que les associations de propriétaires de chalets des lacs de villégiature ont transmis au Gouvernement régional une résolution autorisant le Gouvernement régional à prélever de chaque propriétaire le montant tel que déterminé par l'association.

GR2016-03-416

SUR PROPOSITION DE M. ALAIN POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. NORMAND LACOUR, IL EST RÉSOLU :

DE FACTURER, au moment de l'envoi de l'avis d'évaluation et du compte de taxes municipales, une tarification aux propriétaires de chalets, selon les montants suivants :

1. Lac Opémisca :	Propriétaire de chalet ou de résidence :	125 $/unité
	Terrain vague :	125 $/unité
	Camping lac Opémisca :	125 $/camping
2. Lac Cavan :	Propriétaire de chalet :	150 $/unité
	Résidence :	150 $/unité
	Terrain vague :	150 $/unité
3. Lac David :	Propriétaire de chalet :	200 $/unité
4. Lac Matagami :	Propriétaire de chalet :	100 $/unité
5. Baie Dunlop :	Propriétaire de chalet :	100 $/unité
6. Baie Demers :	Propriétaire de chalet (saisonnier) :	300 $/unité
	Propriétaire de chalet (résidence permanente) :	600 $/unité
7. Lac Buckell :	Propriétaire de chalet :	200 $/unité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34. Associations de villégiature - Aide financière pour les travaux d'entretien

CONSIDÉRANT QUE par son règlement n° 143.7, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James peut accorder une aide financière aux associations de villégiature reconnues sur son territoire pour l'entretien de leur chemin d'accès;

CONSIDÉRANT QUE les associations de villégiature en question ont présenté, au Gouvernement régional leur dossier complet de demande d'aide financière pour des travaux d'entretien à l'automne 2015;

CONSIDÉRANT QUE lors de la planification budgétaire 2016 du Gouvernement régional, un montant de 3 000 $/km d'entretien à réaliser (2 000 $/km pour l'entretien d'été et 1 000 $/km pour l'entretien d'hiver) a été prévu au poste budgétaire 0232100521;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'une association de villégiature est située à l'intérieur des limites d'une localité, la localité concernée peut verser une aide financière à l'association en question;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional peut alors lui aussi verser une aide financière à l'association jusqu'à concurrence de la participation de la localité jusqu'au maximum tel que spécifié au budget annuel;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement n° 143.7 du Gouvernement régional, une résolution du conseil doit être adoptée afin de confirmer l'aide financière à être versée aux associations de villégiature pour leurs travaux d'entretien de leur chemin d'accès.

GR2016-03-417

SUR PROPOSITION DE M. STEVE GAMACHE, DÛMENT APPUYÉE PAR M. NORMAND LACOUR, IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER aux associations de villégiature reconnues sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James une aide financière d'un montant de 3 000 $/km d'entretien à réaliser pour leur chemin d'accès (2 000 $/km pour l'entretien d'été et 1 000 $/km pour l'entretien d'hiver);

DE VERSER l'aide financière selon la répartition suivante :

a) Association des riverains de la Baie Demers = 6 900 $;
b) Association des propriétaires de chalets du lac Opémisca = 23 400 $;
c) Association des propriétaires de chalets du lac Cavan = 36 700 $;
d) Club de villégiature du lac Dulieux = 6 000 $;
e) Association des propriétaires du lac Buckell = 4 500 $;
f) Association des riverains du lac David = 3 900 $;
g) Comité des propriétaires de chalets du lac Madeleine = 7 900 $;
h) Association de chalets du lac Quévillon = 5 400 $;
i) Association des résidents du lac Josée = 1 800 $;
j) Comité des citoyens du lac Matagami = 18 500 $;
k) Comité des citoyens de la Baie Dunlop = 24 300 $;

D'ACCORDER aux associations de villégiature reconnues situées à l'intérieur des limites d'une localité une aide financière d'un montant équivalent à celui versé par la localité concernée jusqu'à un maximum de 300 $ / km d'entretien à réaliser pour leur chemin d'accès;

DE DÉFRAYER les coûts de cette aide financière au poste budgétaire 0232100521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

35. Festival du doré Baie-James - Demande de partenariat

Malgré la présence de surplus dans le fonds général, le Gouvernement régional doit privilégier l'octroi de subventions pour des projets qui ont le potentiel d'entraîner des retombées économiques pour la majorité des habitants du territoire. De plus, il n'existe plus de fonds de développement régional au Gouvernement régional, qui par ailleurs ne peut pallier à la diminution du financement des organismes par le gouvernement du Québec. Pour ces raisons, une réponse négative sera donnée à la majorité des demandes d'aide financière présentées.

CONSIDÉRANT QUE le Festival du doré Baie-James entame, en 2016, sa 17e édition et présente au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James une proposition de commandite de 20 000 $;

CONSIDÉRANT QU'avec une telle contribution, le Gouvermenent régional d'Eeyou Istchee Baie-James devient partenaire majeur de cet événement et bénéficiera, à ce titre, de la diffusion de son image à l'échelle nationale;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James a été présent depuis les débuts de cet événement et qu'il contribue depuis quelques années pour une somme de 20 000 $.

GR2016-03-418

SUR PROPOSITION DE MME DARLENE CHEECHOO, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ ELLIOTT, IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une aide financière de 20 000 $ au Festival du doré Baie-James conditionnellement à ce que les crédits nécessaires soient prévus au budget 2016;

DE VERSER cette aide financière de 20 000 $ en deux versements, soit 15 000 $ en avril 2016 et le solde de 5 000 $ sur présentation du rapport d'activité final en novembre 2016;

D'AUTORISER le président à signer ladite entente pour et au nom du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;

DE RÉVISER la contribution du Gouvernement régional pour la prochaine année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

36. Demande d'aide financière de FaunENord

CONSIDÉRANT QUE FaunENord sollicite une aide financière de 23 227 $ sur deux ans pour réaliser une étude sur les polypores de la forêt boréale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas prévu au budget 2016;

CONSIDÉRANT QUE lorsque les ressources financières sont limitées, la politique en vigueur prévoit de favoriser les activités ou les groupes qui servent d'abord le milieu.

GR2016-03-419

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL BERGERON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ NAUD, IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS PARTICIPER financièrement à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37. Demande d'aide financière pour la Rencontre régionale de la jeunesse Nord-du-Québec, 15e édition

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de la Ville de Chibougamau adresse au Gouvernement régional une demande d'aide financière pour la Rencontre régionale de la jeunesse Nord-du-Québec, 15e édition;

CONSIDÉRANT QUE chaque ville accueille, à tour de rôle, cet événement annuel et en assume les frais;

GR2016-03-420

SUR PROPOSITION DE M. NORMAND LACOUR, DÛMENT APPUYÉE PAR M. KENNETH CHEEZO, IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS ACCORDER d'aide financière au comité organisateur de la Ville de Chibougamau pour cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38. Demande d'aide financière pour la deuxième édition du Festival la Débâcle musicale à Chibougamau

CONSIDÉRANT QUE le Festival la Débâcle musicale à Chibougamau sollicite une aide financière pour l'organisation d'une activité de musique;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional doit privilégier l'octroi de subventions pour des projets qui ont le potentiel d'entraîner des retombées économiques pour la majorité des habitants du territoire.

GR2016-03-421 SUR PROPOSITION DE M. DENNIS GEORGEKISH, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL BERGERON, IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS ACCORDER d'aide financière pour cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

39. Demande d'aide financière pour la dix-huitième édition du Festival en août

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau sollicite une aide financière de 20 000 $ pour l'organisation de la dix-huitième édition du Festival en août;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional doit privilégier l'octroi de subventions pour des projets qui ont le potentiel d'entraîner des retombées économiques pour la majorité des habitants du territoire.

GR2016-03-422 SUR PROPOSITION DE M. ALAIN POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. NORMAND LACOUR, IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS ACCORDER d'aide financière pour cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40. Demande de partenariat pour la cinquième édition du Gala Excellence Baie-James

CONSIDÉRANT QUE la Commission Loisir et Sport de la Baie-James sollicite une aide financière de 1 500 $ pour l'organisation de la 5e édition du Gala Excellence Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional doit privilégier l'octroi de subventions pour des projets qui ont le potentiel d'entraîner des retombées économiques pour la majorité des habitants du territoire.

GR2016-03-423 SUR PROPOSITION DE M. DANIEL BERGERON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. RICHARD SHECAPIO, IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS ACCORDER d'aide financière pour cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

41. Demande d'aide financière pour l'agrandissement de la salle multifonctionnelle de l'aréna de Beaucanton

MME CÉCILE PHILIPPON DÉCLARE SON INTÉRÊT ET SE RETIRE DES DISCUSSIONS.

CONSIDÉRANT QUE la localité de Valcanton sollicite une aide financière de 10 000 $ pour l'agrandissement de la salle multifonctionnelle de l'aréna de Beaucanton;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la politique en vigueur, les projets dans les localités permettant le maintien ou le développement de services à la population sont admissibles seulement si les ressources des localités sont épuisées, et ce, jusqu'à un maximum équivalant au montant défrayé par la localité;

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas prévu au budget 2016.

GR2016-03-424

SUR PROPOSITION DE M. ANDRÉ NAUD, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL BERGERON, IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS ACCORDER d'aide financière pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MME PHILIPPON EST DE RETOUR AUX DISCUSSIONS.

42. Demande de contribution financière de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) pour la tenue d'un Rendez-vous des ressources naturelles dans le canton de Valrennes

CONSIDÉRANT QUE l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue sollicite une contribution de 3 500 $ pour le financement du « Rendez-vous des ressources naturelles 2016 » dans le canton de Valrennes qui a pour objectifs principaux de « démontrer comment faire la gestion des sites paludifiés et d'expliquer quels sont les enjeux de la mise en production de ces sites »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'étant pas prévu au budget 2016, le Gouvernement régional ne peut y contribuer.

GR2016-03-425

SUR PROPOSITION DE M. ANDRÉ ELLIOTT, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE GAMACHE, IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS ACCORDER d'aide financière pour ce projet en raison d'absence de budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

43. Coopérative de solidarité Nord Médiéval - Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières à la Commission municipale du Québec

Des informations sont manquantes pour que le Gouvernement régional puisse se prononcer sur cette demande d'exemption de taxes foncières.

RESSOURCES NATURELLES ET TERRITOIRE

44. Financement pour la mise en oeuvre des opérations - Fonctions de CRRNT du Gouvernement régional (PRDIRT)

Au cours des dernières semaines, du travail a été effectué avec M. David Heritage et Me John Hurley dans ce dossier. Un état de situation a été fait pour l'ensemble du financement accordé pour les initiatives en ressources naturelles et du territoire et a été constaté une iniquité quant au financement prévu dans l'Entente sur la gouvernance. La stratégie à être adoptée reste à déterminer. Une présentation sur le sujet est à l'ordre du jour de la prochaine séance.

45. État de situation sur les premières réunions des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)

Un état de situation sur les premières réunions des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) est déposé. Un excellent taux de participation est constaté.

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

46. Nomination d'un délégué et d'un substitut pour représenter le GREIBJ auprès de la TGIRT de la MRC d'Abitibi

CONSIDÉRANT QUE le 23 février 2016, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) recevait une invitation de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi pour participer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de la MRC d'Abitibi pour occuper le siège réservé aux MRC limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE la Table de GIRT de la MRC d'Abitibi est située hors Paix-des-Braves dans l'unité d'aménagement (UA) 86-51 et est sous la responsabilité de la Direction générale du Secteur central (DGSC) Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec.

GR2016-03-426

SUR PROPOSITION DE M. ANDRÉ NAUD, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE GAMACHE, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER le coordonnateur des TGIRT d'Eeyou Istchee Baie-James à titre de délégué du GREIBJ auprès de la TGIRT de la MRC d'Abitibi;

DE NOMMER la directrice Ressources naturelles et Territoire du GREIBJ à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

47. Nomination d'un délégué et d'un substitut pour représenter le GREIBJ auprès de la TGIRT de la Mauricie

CONSIDÉRANT QUE le 17 février 2016, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) recevait une invitation de la Corporation de développement durable du Haut-Saint-Maurice (CDD) pour participer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de la Mauricie pour occuper le siège réservé aux MRC limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE la CDD du Haut-Saint-Maurice a été mandaté par l'agglomération de La Tuque pour assurer le fonctionnement de la TGIRT de la Mauricie;

CONSIDÉRANT QUE la Table de GIRT de la Mauricie regroupe cinq unités d'aménagement (26-51, 41-51, 42-51, 43-51 et 43-52) situées en tout ou en partie dans les limites administratives de la Mauricie et dont la planification est sous la responsabilité de la Direction générale du Secteur central (DGSC) Mauricie;

CONSIDÉRANT QU'une portion des aires de trappes cries W25B, W26 et O62 sont situées dans l'Unité d'aménagement 26-51.

GR2016-03-427

SUR PROPOSITION DE M. ANDRÉ NAUD, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE GAMACHE, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER le coordonnateur des TGIRT d'Eeyou Istchee Baie-James à titre de délégué du GREIBJ auprès de la TGIRT de la Mauricie;

DE NOMMER la directrice Ressources naturelles et Territoire du GREIBJ à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

LOCALITÉ DE VALCANTON

48. Procès-verbaux des 127e et 128e séances ordinaires et d'une séance extraordinaire

Les procès-verbaux des 127e et 128e séances ordinaires et d'une séance extraordinaire sont déposés.

LOCALITÉ DE VILLEBOIS

49. Procès-verbaux de deux séances extraordinaires

Les procès-verbaux de deux séances extraordinaires sont déposés.

LOCALITÉ DE RADISSON

50. Procès-verbaux de la 239e séance ordinaire et de deux séances extraordinaires

Les procès-verbaux de la 239e séance ordinaire et de deux séances extraordinaires sont déposés.

CONCLUSION

51. Divers

.1 Désignation de représentants pour participer à la séance d'information concernant l'agrandissement de l'aérogare de l'aéroport de Chibougamau-Chapais

CONSIDÉRANT QUE, par une lettre datée du 26 février 2016, la Direction des opérations d'exploitation routière et aéroportuaire du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports invite le Gouvernement régional à participer à une séance d'information concernant l'agrandissement de l'aérogare de l'aéroport de Chibougamau-Chapais;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer des représentants pour cette séance.

GR2016-03-428

SUR PROPOSITION DE M. STEVE GAMACHE, DÛMENT APPUYÉE PAR MME DARLENE CHEECHOO, IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER Chef Curtis Bosum ainsi que Mme Johanne Lacasse à titre de représentants du Gouvernement régional pour la séance d'information concernant l'agrandissement de l'aérogare de l'aéroport de Chibougamau-Chapais;

DE DÉSIGNER Chef Richard Shecapio pour remplacer Chef Curtis Bosum, en cas d'empêchement de celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

.2 Désignation de représentants pour une rencontre avec l'Association du Camping Opémiska

CONSIDÉRANT QUE, par une lettre datée du 14 mars 2016, le président de l'Association du Camping Opémiska, M. Jacques Lebeuf, informe le Gouvernement régional qu'elle fait face à une problématique environnementale concernant son champ d'épuration pour le traitement des eaux usées et que des travaux doivent être effectués dans les plus brefs délais afin d'être en conformité avec les directives du ministère du Developpement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE les coûts engendrés par ces travaux s'élèveraient à près de 200 000 $;

CONSIDÉRANT QU'afin de discuter de cette problématique et des enjeux, l'Association sollicite une rencontre avec des représentants du Gouvernement régional.

GR2016-03-429 SUR PROPOSITION DE M. DANIEL BERGERON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE GAMACHE, IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER M. André Naud et Mme Johanne Lacasse pour rencontrer M. Jacques Lebeuf de l'Association du Camping Opémiska afin de discuter de la problématique environnementale concernant son champ d'épuration pour le traitement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

52. Prochaine séance du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu à Mistissini, les 25 et 26 mai prochain.

Entretemps, le budget sera adopté lors d'une séance extraordinaire.

53. Période de questions

Aucune question n'est posée par le public.

54. Clôture de la séance

GR2016-03-430 SUR PROPOSITION DE MME DARLENE CHEECHOO, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DENNIS GEORGEKISH, IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 11 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

Grand Chef Dr. Matthew Coon Come

Le secrétaire,

Me Pierre-Alain Bouchard

Annexe 2

Présentation de la SDBJ

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES (SDBJ)

Refurbishment of Route de la Baie-James and Chemin de Chisasibi

Project Status

Eeyou Istchee James Bay Regional Government
May 30, 2019

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

Background

Work Completed from 2015 to 2018

Challenges in 2019

Project Performance

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

Background – RBJ and CCH

- Built by SDBJ between1972 and 1974
- Provide access to several hydroelectric generation stations, Indigenous communities and the town of Radisson
- Serve a population of more than 11,000
- RBJ is the main artery linking other MTMDET and Hydro-Québec roads
- Support major economic activity
  - Hydro-Québec generating stations, 50% of all electricity generated in Québec and 1,600 employees
  - Goldcorp's Éléonore Mine, 800 employees
  - RBJ crosses 5 FMUs (forest management units), timber volume of 1,000,000 m^3/year, 5% of all timber harvested in Québec
- Traffic volume is on the increase

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

3

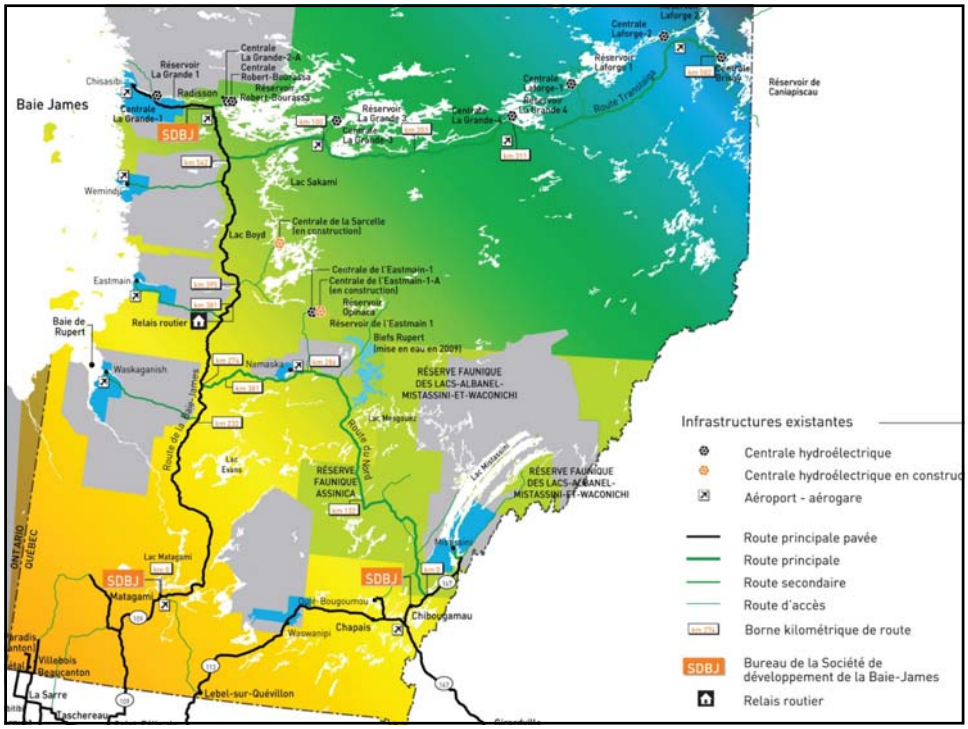

DEGRADATION

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

5

DEGRADATION

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

6

Background – Condition of Infrastructure in 2015

Road surface: Deficient over **89%** of the length of the road, including **56%** in a state of major deficiency

Culverts: 1,232 culverts on Route de la Baie-James [James Bay highway] and Chemin de Chisasibi [Chisasibi road], 209 of which are rated D (deficient) or E (critical)

Lack of data for approximately 100 culverts

Road cave-ins occur every year

Bridges: 12 bridges considered to be in good condition but require some repair (dynamic load of 500 t)

UNIR NOS FORCES SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James Québec

7

Background – Condition of Infrastructure in 2015

Guardrails, road signs and visibility

- Several guardrails were either burned in the 2013 fires or do not comply with current standards
- 90% of road signs are damaged, illegible or missing
- Roadsides need to be cleared of brush

UNIR NOS FORCES SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James Québec

8

Background – Work planned from 2015 to 2021

- Refurbishment of road surface between KM 0 and KM 380
- Replacement of **391** culverts on Route de la Baie-James
- Replacement of **46** culverts on Chemin de Chisasibi
- Repair work on **12** bridges
- Replacement and upgrading to current standards of **70,000 m** of guardrails on Route de la Baie-James
- Brush cutting of roadsides over **710 km**
- Replacement of roadsides over **710 km**

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

9

Work Completed from 2015 to 2018

- Value of contracts awarded: **$94 million**
- Route de la Baie-James:
  - **182** guardrails replaced
  - **400 km** of roadside cleared from KM 0 to 300 and from KM 400 to 500
  - **135 km** of road refurbished, KM 20–35, KM 50–68, KM 74–88 and KM 144–200
  - Bell, Waswanipi, Broadback, Rupert, Pontax I and Pontax II bridges repaired
  - Guardrails, KM 0–20 and KM 155–200
  - Road signs replaced, KM 0–300 and KM 500–620

UNIR NOS FORCES SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James Québec

11

Work Completed from 2015 to 2018

- Chemin de Chisasibi:
  - **17** culverts replaced
  - Roadside cleared of brush from KM 0 to KM 90
  - Road repaved over **4 km**, airport access
  - Road signs replaced from KM 0 to KM 90

UNIR NOS FORCES SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James Québec

12

PH3

$	Total expenditures	Incurred by regional companies	
2015	$8,597,299	$7,732,663	90%
2016	$10,369,606	$8,316,781	80%
2017	$16,431,832	$12,985,168	79%
2018	$37,887,424	$32,089,363	85%
Total	**$73,286,161**	**$61,123,975**	**83%**

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

13

Background

Work Completed from 2015 to 2018

Challenges in 2019

Project Performance

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

Challenges in 2019 – SDBJ's Obligations under the *Act respecting contracting by public bodies* (ACPB)

- Under the ACPB, as of January 25, 2019, SDBJ must go through the public tendering process for contracts exceeding the following application thresholds:
  - Procurement ==> $25,300
  - Services ==> $101,100
  - Construction ==> $101,100
- Further to the various representations, SDJB may use the following mechanisms set out in the ACPB:
  - Hold regional public calls for tenders for contracts exceeding the application thresholds when several suppliers have the required qualifications. SDBJ may define the region for each call for tenders (e.g. community of Chisasibi or Eeyou Istchee/Baie-James region)
  - Enter into a directly negotiated contract in certain cases set out in Section 13 of the ACPB
  - Request authorization (by order-in-council) to enter into a contract under different conditions (e.g. selective tendering)

UNIR NOS FORCES SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James Québec

15

Challenges in 2019 – Work Planned

- Replacement of **80** culverts
- Clearing roadside of brush from KM 300 to KM 400
- Refurbishment of the road surface over **93 km**, from KM 68 to 74, KM 88 to 144 and KM 200 to 271
- Repair of 6 bridges
- Replacement or addition of guardrails from KM 68 to 74, KM 88 to 155 and KM 200 to 271
- Replacement of road signs from KM 300 to KM 500

- Proposed budget: $77 million

UNIR NOS FORCES SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James Québec

16

Project Performance – Current Situation

Work progress 2015–2021

SDP	Type of work	Initial quantity anticipated	Quantity completed to date	Progress
E01.1	Road surface – reconstruction (km)	170	72	42.4%
E01.1	Road surface – correction and wearing surface(km)	172	16	9.3%
E01.1	Road surface – mitigative work (km)	73	47	64.4%
E0.1.2	Culverts (unit)	226	199	88.1%
E0.1.3	Bridges (unit)	12	6	50.0%
E0.1.4	Guardrails (m)	70,000	8,424	12.0%
E0.1.5	Brush clearing (Km)	710	490	69.0%
E0.1.6	Road signs (unité)	2,793	1,741	62.3%
	Overall progress of work on RBJ:			**37.5%**

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Québec

18

Project Performance – Target 2019

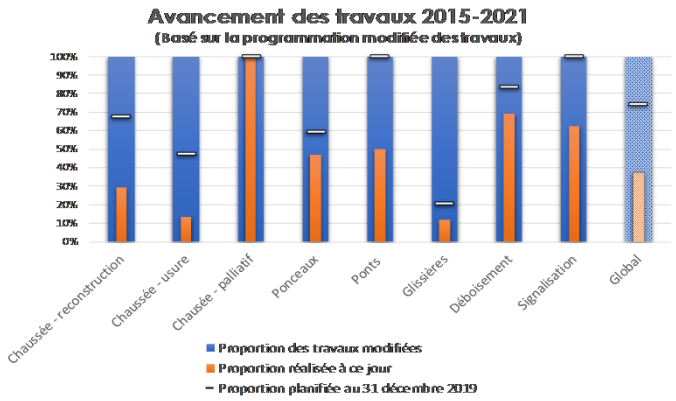

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

19

Project Performance – Dashboard PH6

- Progress : 37.5%
- Earned value : $92.941 million
- Actual cost : $73.728 million
- Planned value : $133.180 million

IPC = 1,26

IPD = 0,70

IPAP = 0,89

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

20

AN INNOVATIVE PROJECT…

FOR AN INSPIRING REGION

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

21

UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Société de développement de la Baie-James
Québec

22

Annexe 3
Lettre de convocation et description des étapes de préparation, d'exploitation et de restauration de la carrière à l'usage des responsables de la communauté de Waskaganish

Société
de développement
de la Baie-James
Québec

clarke.shecapio@waskaganish.ca

Chief of Waskaganish
Clarke Shecapio
Cree Nation of Waskaganish
70, Waskaganish Street
Waskaganish (Quebec) J0M 1R0

Dear Mr Shecapio,

As part of the James Bay Road Upgrading Project implemented by the Société de développement de la Baie-James (SDBJ) and following our telephone conversation of today, February 13, 2020 we would like to meet you and representatives from your community, to provide you some more information on the quarry site that we have identified at KM 305 of the James Bay Road (see attached maps), to support the road construction activities and to discuss of the quarry development, operation and restoration. The quarry operation will take place in 2020 and possibly 2021 if some residual works have not been completed in 2020. After 2021, if some material is left in the quarry, it will be used for road maintenance until 2025, after what, the quarry will closed, leveled and revegetated.

Acknowledging the fact that the road is in urgent need of repair and maintenance, the quarry will provide the required material for the upgrading work to ensure that your residents travel more safely on the road.

We would appreciate if you could inform us of your dates of availability to hold such a meeting in the short term. Thanks in advance for your kind collaboration.

Best regards,

The CEO and Director

Mr Alain Coulombe, MBA

110, boul. Matagami, C.P. 970
Matagami (Québec) J0Y 2A0
Téléphone : 819 739-4717
Télécopieur : 819 739-4329
mat@sdbj.gouv.qc.ca

100% fibres postconsommation

Project location:

- Near km 305 on the James Bay Highway
- 51 ° 43'10.38''N 77 ° 23'3.37''W
- Area to be excavated = 2.94 ha; Area to be exploited = 7.95 ha (including the concrete plant)
- Located on Category III public lands
- Waskaganish community territory, trapline no.R09
- No known Cree camp nearby, except a camp on the north bank of the Pontax River, 2.9 km from the planned quarry
- No protected area present in the area or within a 3 km radius of the area

Project Development Phases

Phase	Work	Schedule
1. Preparatory work	- Demarcation of the operating area by survey - Deforestation - Development of the access road - Preparation of work areas (stripping) - Mobilization of equipment	March 2020 or upon obtaining environmental permits
2. Operation	- Drilling and blasting - Crushing - Screening - Stacking of materials - Loading - Asphalt mix production	March 2020 and until October 2020 on an ad hoc basis (Possibly until October 2021)
3. Restoration	- Site cleaning (removal of scrap, debris and waste) - Reduction of cutting fronts - Slope adjustment - Replacement of organic soils on exploited surfaces - Hydraulic seeding - Plantation of native trees or shrubs	Restoration work will begin when the resource is depleted - Progressive restoration as and when the exploitation of the sectors ends - Agronomic monitoring 18 months following revegetation work

Possible nuisances:

- Noise
- Dust
- Asphalt mix smell

Protection and mitigation measures:

- **Selection of a site with a minimum of environmental constraints.**
- No housing or institutional establishment within a radius of 600 m.
- Strip of land kept forested between the quarry and the Bay James Highway.
- Use of water as a dust suppressant.
- Use of a filter dust collector on the crusher.